



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 75417

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Alors que son activité s'accroît d'année en année, la CNDS a vu son budget diminuer de 100 000 euros, ce qui ne laisse à la disposition de ses membres que 510,77 euros (hors paiement du loyer et des salaires) pour assurer les dépenses courantes. Cette somme est manifestement insuffisante pour le fonctionnement de cet organisme, aussi l'instruction des dossiers supposant des déplacements risque d'être reportée à 2006. Par conséquent, elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de permettre le bon fonctionnement de cette institution indépendante au service du citoyen. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État quels qu'ils soient, monsieur le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits gelés à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75417

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9368

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10156